



LETTER N° 9

UFC QUE CHOISIR CLERMONT-FERRAND DÉCEMBRE 2025 - JANVIER 2026



ELECTRICITÉ MOINS CHÈRE ENSEMBLE

Dans un contexte de forte incertitude sur l'évolution future des prix de l'électricité, l'UFC-Que Choisir propose aujourd'hui, via sa filiale SAS Que Choisir, un achat groupé « électricité » avec une offre à tarifs fixes 2 ans permettant aux consommateurs de réaliser de très importantes économies sur leurs factures. Cette offre est présentée sur le site www.quechoisirensemble.fr et l'achat groupé court jusqu'au **20 décembre inclus**. Méfiez-vous des sites pirates !

LES « TRUCS » UTILISÉS PAR LES SITES INTERNET POUR VOUS GRUGER

Les pratiques de « dark patterns » des sites de commerce en ligne vous incitent à payer des biens ou des services que vous ne souhaitez pas. Elles rendent difficile l'annulation des fausses demandes, des informations personnelles. Les législations françaises et européennes peinent à réduire ces pratiques. Pièges principaux à éviter : l'inattention aux détails, le sentiment d'urgence, la lassitude.

BLACK FRIDAY

La législation a beau avoir été renforcée il y a 4 ans, elle est encore loin de protéger les consommateurs contre les fausses promotions, tant la contourner est facile. Si le Black Friday peut être l'occasion de faire une bonne affaire, ce n'est pas forcément le cas. Et généralement pas dans les proportions indiquées. En fait, ce Black Friday 2025 montre plus que jamais à quel point les marchands n'hésitent pas à manipuler les prix tout au long de l'année pour afficher la réduction la plus forte possible et déclencher plus facilement l'acte d'achat. Les consommateurs ne doivent pas être dupes et ne pas se fier aux ristournes affichées. Ils doivent au contraire plus que jamais suivre l'évolution des prix de vente et comparer les offres entre les différents marchands

LES ENFANTS AUSSI SONT EXPOSÉS AUX ARNAQUES FINANCIÈRES

La Fédération bancaire française a publié les résultats de son baromètre sur l'éducation financière et budgétaire des enfants âgés de 8 à 14 ans : s'ils épargnent plus qu'ils ne dépensent leur argent de poche (35 € mensuels en moyenne), l'enquête a montré qu'un tiers des enfants sont exposés aux arnaques surtout les 13-14 ans, cibles de tentatives d'arnaque par SMS ou messagerie instantanée.

SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS (SERD)

Toute l'Europe se mobilise du 22 au 30 novembre 2025 pour apprendre à produire moins de déchets et à consommer autrement. Toute l'Europe NON car un petit territoire résiste et, au contraire, affirme son appétit sans limite pour recevoir des déchets. Le VALTOM, syndicat pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers, fait preuve de boulimie et approche toutes les collectivités qui cherchent à se débarrasser à bons comptes de leurs encombrants déchets. Ils ont pu capter les ordures de 3 syndicats cantaliens qui, depuis 10 ans, n'ont pas investi pour trouver un exutoire dans leur département. Leurs élus refusant même une solution à 65 kms de leurs bases pour venir incinérer leurs déchets dans l'agglomération de Clermont à 170 Kms. Rappelons que le Cantal ne fait pas partie de la zone de chalandise fixée par la Préfecture et par la justice administrative. SUEZ/ VERNEA, prestataire du VALTOM chasse également des déchets d'activité économique (DAE ex DIB) ce qui lui assure des recettes supplémentaires. Sa prochaine cible sera de bruler des lixiviats (*jus chargés de polluants issus*

(des décharges d'ordures ménagères) ce qui ne manquera pas de mettre en suspension des particules toxiques. La préfecture valide ces choix malgré les principes réglementaires de précaution, de proximité et de prévention. La réglementation à géométrie variable a trouvé un terrain propice dans le puy de dôme, une exception nationale voire européenne. Pendant ce temps, l'Europe cherche à réduire les déchets mais ne s'en donne pas les moyens. Pas plus que les élus qui ont confiés sans limite la destinée des déchets à une structure qui se rêve en énergéticien plutôt qu'en service public des déchets.

LA JUSTICE AU SERVICE DE QUI ?

Les multinationales foulent au pied les réglementations nationales. On a vu l'épisode SHEIN qui oublie allégement qu'il faut respecter les normes en vigueur dans les pays importateurs. On a vu des hauts dirigeants et des politiques être exonérés des peines fixées par la justice. On a déploré la complaisance de la justice dans les dossiers **NESTLÉ WATERS**. On regrette localement la lenteur coupable du Tribunal Administratif de CLERMONT FERRAND qui n'a pas fixé de date de jugement depuis 3 ans suite à la requête du collectif « EAU BIEN COMMUN » contre les arrêtés cadre sécheresse successifs. Il en est de même de la constitution de partie civile de l'UFC QC 63 auprès du Procureur de Cusset sur une enquête menée sur le groupe ALMA (*Chateldon, Saint Yorre, Cristaline*) depuis le 25 mars 2024 qui serait dépaylée en région Parisienne.

SE PROTÉGER D'UNE CONTAMINATION PAR E. COLI ?

Pour éviter à la maison ces infections alimentaires, respecter la « chaîne du froid » ne suffit pas ; il faudrait aussi se laver les mains plus souvent, éplucher les fruits et légumes, cuire plus fortement les produits sensibles, voire supprimer le lait cru ou la viande hachée pour les plus fragiles. Mais le risque existe aussi pour certains produits végétaux échappant aujourd’hui aux plans de contrôle.

APPEL AUX DONS : NOTRE INDÉPENDANCE FINANCIÈRE, C'EST VOUS !



Pour vos dons à l'UFC QUE CHOISIR avant la fin de décembre 2025, nous vous rappelons que le montant de vos dons est déductible de votre revenu pour 66 %, dans la limite de 20% du revenu imposable. Plus concrètement : si vous avez donné 100 euros à une association, vous aurez le droit à une réduction d'impôt de 66 euros. Pour des impôts s'élevant à 1000 euros, par exemple, vous ne devrez finalement payer que 934 euros grâce à ces 66 euros de réduction d'impôt.

Il n'y a pas de « petits dons »...chaque € compte !
